

3,5 km

S O R E L

IMPLANTATION DU BOURG

Sur le rebord du versant sud du vallon de la Tortille qui s'étire sur un axe est-ouest
Vues potentiellement ouvertes

CENTRE - BOURG

VUES FERMÉES // TRONQUÉES

Écrans

- > Tissu bâti dense
- > Végétation des espaces privés

FRANGES URBAINES

orientées vers la zone de projet

VUES OUVERTES // FILTRÉES

Écrans au 1er Plan

- > Végétation des espaces privés

Écrans au 2ème Plan

- > Néant

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



PHOTO 125 : LA VÉGÉTATION DES ESPACES PRIVATIFS CONSTITUE LE PRINCIPAL FILTRE VISUEL EN PÉRIPHÉRIE DES VILLAGES, ICI LA SORTIE NORD DE SOREL (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 126 : LES DISCONTINUITÉS DANS LE TISSU BÂTI CRÉENT PONCTUELLEMENT DES OUVERTURES VISUELLES LOINTAINES VERS LES CULTURES ALENTOURS (© AGENCE COÛASNON)



2,9 km

FINS

IMPLANTATION DU BOURG

Dans le vallon de la Tortille, qui s'étire selon un axe est-ouest
Vues potentiellement tronquées par le relief du versant nord

CENTRE - BOURG

VUES FERMÉES // PARTIELLES

Écrans

- > Tissu bâti dense
- > Végétation des espaces privés

FRANGES URBAINES

orientées vers la zone de projet

VUES OUVERTES // PARTIELLES

Écrans au 1er Plan

- > Végétation des espaces privés

Écrans au 2ème Plan

- > Boisements éparses

118

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

ÉTAT INITIAL

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN DU DOUICHE - VOLET PAYSAGER



PHOTO 127 : PONCTUELLEMENT LES VUES SONT FERMÉES PAR DES TALUS QUI BORDENT LES VOIES, ICI À LA SORTIE EST DE FINS (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 129 : LA VÉGÉTATION, MÊME ARBUSTIVE, EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ CLOISONNE PONCTUELLEMENT LES PERCEPTIONS (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 128 : LES DISCONTINUITÉS DANS LE TISSU BÂTI CRÉENT PONCTUELLEMENT DES OUVERTURES VISUELLES DANS LE VILLAGE (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 130 : EN PÉRIPHÉRIE DU VILLAGE, LE REGARD PORTE LOIN SUR LES CULTURES ALENTOURS (© AGENCE COÛASNON)



← 2,2 km →

ÉQUANCOURT	
IMPLANTATION DU BOURG	
<i>Dans le vallon de la Tortille et le long des versants nord et sud</i> <i>Vues potentiellement ouvertes</i>	
CENTRE - BOURG	
VUES FERMÉES // PARTIELLES	Écrans > Tissu bâti dense > Végétation des espaces privés
FRANGES URBAINES	
<i>orientées vers la zone de projet</i>	
VUES OUVERTES // PARTIELLES	Écrans au 1er Plan > Végétation des espaces privés Écrans au 2ème Plan > Néant

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



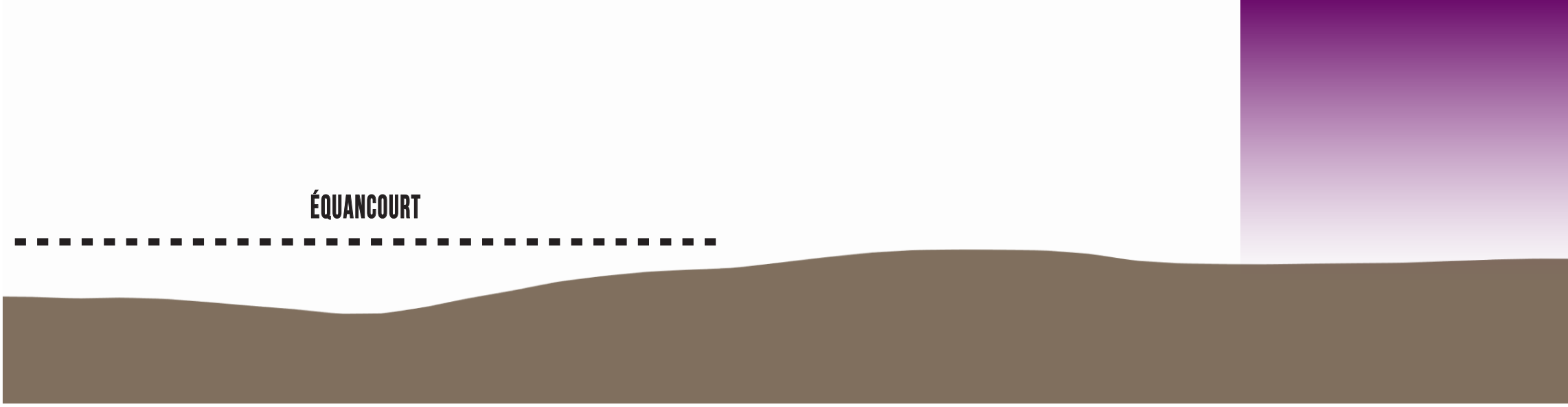
PHOTO 131 : LE VILLAGE D'ÉQUANCOURT S'ÉTAGE SUR LE VERSANT DU VALLON DE LA TORTILLE (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 132 : DES TALUS EN BORD DE ROUTE CLOISONNE PARTIELLEMENT LES PERCEPTIONS QUI RESTENT TOUTEFOIS PERMÉABLES VERS LES CULTURES ALENTOURS (© AGENCE COÛASNON)



2,7 km



ÉQUANCOURT

ZIP

ÉTRICOURT-MANANCOURT

IMPLANTATION DU BOURG

Dans le vallon de la Tortille, qui s'étire selon un axe nord-sud
Vues potentiellement tronquées par le relief et les boisements du versant est

CENTRE-BOURG

VUES FERMÉES // PARTIELLES

Écrans

- > Tissu bâti dense
- > Végétation des espaces privés

FRANGES URBAINES

orientées vers la zone de projet

VUES OUVERTES // PARTIELLES

Écrans au 1er Plan

- > Végétation des espaces privés

Écrans au 2ème Plan

- > Relief
- > Boisements surmontant le versant opposé

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



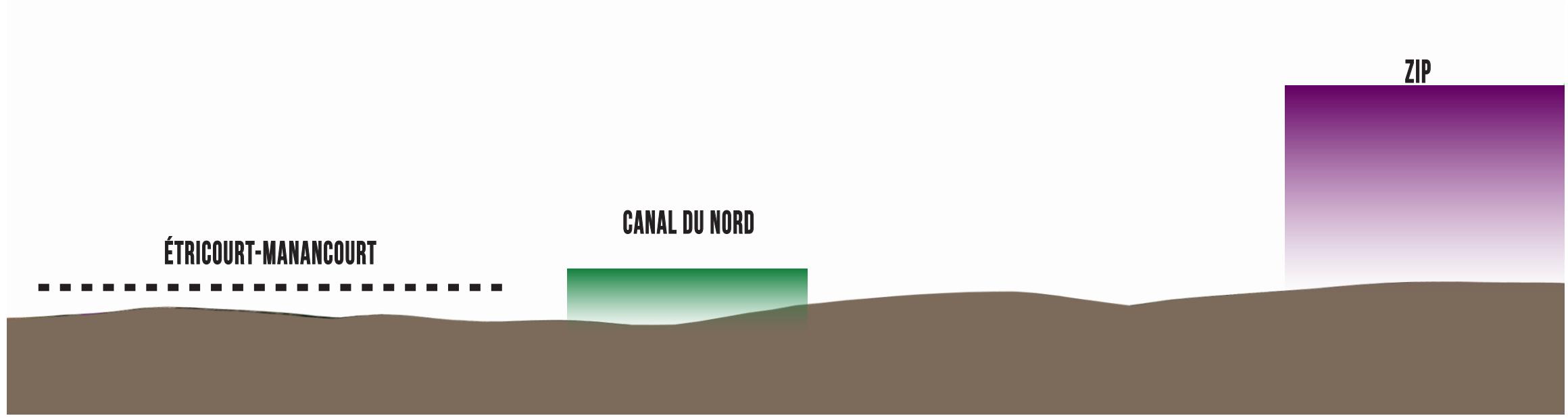
PHOTO 134 : QUELQUES MASSES VÉGÉTALES FILTRENT LES PERCEPTIONS DEPUIS LE VILLAGE EN DIRECTION DES CULTURES ALENTOURS (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 135 : LES VUES DEPUIS LE FOND DE LA VALLÉE SONT SEMI-OUVERTES MALGRÉ LA PRÉSENCE DE BOISEMENTS SUR LE VERSANT OPPOSÉ (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 133 : L'IMPLANTATION DU BOURG SUR LE REBORD DU VERSANT PERMET DES VUES LOINTAINES CADRÉES DANS L'AXE DES RUES (© AGENCE COÛASNON)



3,9 km

LÉCHELLE

IMPLANTATION DU BOURG

Sur une ligne de crête secondaire orientée sud-ouest / nord-est
Vues potentiellement ouvertes

CENTRE - BOURG

VUES OUVERTES // PARTIELLES

Écrans

- > Tissu bâti dense
- > Végétation des espaces privés

FRANGES URBAINES

orientées vers la zone de projet

VUES OUVERTES // PARTIELLES

Écrans au 1er Plan

- > Végétation des espaces privés

Écrans au 2ème Plan

- > Masses boisées



É T A T I N I T I A L

124

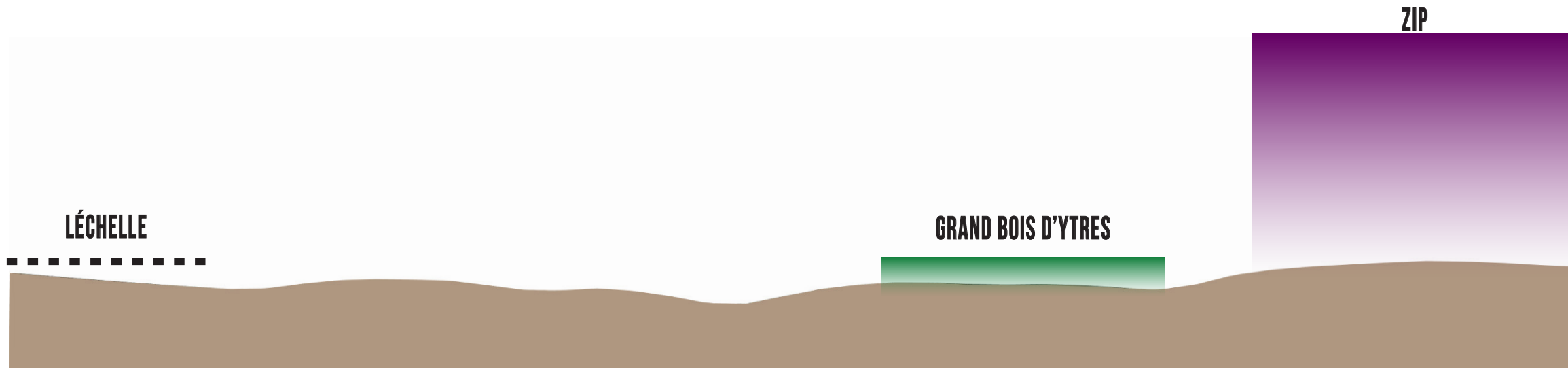
> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



PHOTO 136 : LE VILLAGE DE LÉCHELLE EST BORDÉ DE VASTES PARCELLES CULTIVÉES (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 137 : QUELQUES MASSES VÉGÉTALES FILTRENT LES PERCEPTIONS DEPUIS LE VILLAGE EN DIRECTION DES CULTURES ALENTOURS (© AGENCE COÛASNON)



3,1 km

Y T R E S

IMPLANTATION DU BOURG

Étagé sur le versant est d'un affluent de la Tortille, orienté nord-sud
Vues potentiellement tronquées par le relief qui se poursuit vers l'est

CENTRE - BOURG

VUES FERMÉES // PARTIELLES

Écrans

- > Tissu bâti dense
- > Végétation des espaces privés

FRANGES URBAINES

orientées vers la zone de projet

VUES OUVERTES // PARTIELLES

Écrans au 1er Plan

- > Végétation des espaces privés

Écrans au 2ème Plan

- > Boisements éparses

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



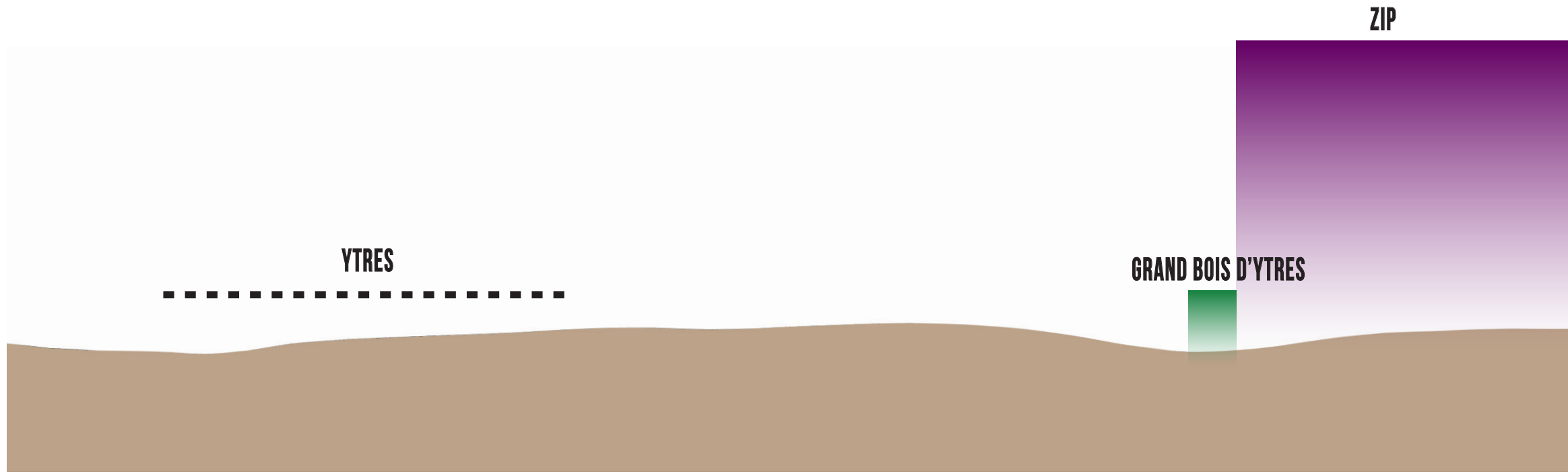
PHOTO 138 : PONCTUELLEMENT DES FERMES ISOLÉES ET/OU DES BOISEMENTS ANIMENT LA LIGNE D'HORIZON BIEN QUE LES PERCEPTIONS DEMEURENT OUVERTES EN LIMITE DU VILLAGE D'YTRES (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 139 : EN PÉRIPHÉRIE DU VILLAGE LES VUES SONT OUVERTES SUR LES CULTURES ALENTOURS, COMME ICI AU NORD-EST D'YTRES (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 140 : AU SUD D'YTRES, UN BOISEMENT FERME PONCTUELLEMENT LES VUES QUI RESTENT NÉANMOINS OUVERTES EN DIRECTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (© AGENCE COÛASNON)



2,7 km

NEUVILLE-BOURJONVAL

IMPLANTATION DU BOURG

Sur le plateau agricole
Vues potentiellement ouvertes

CENTRE-BOURG

VUES FERMÉES // PARTIELLES

Écrans

- > Tissu bâti dense
- > Végétation des espaces privés

FRANGES URBAINES

orientées vers la zone de projet

VUES OUVERTES // PARTIELLES

Écrans au 1er Plan

- > Végétation des espaces privés

Écrans au 2ème Plan

- > Masses boisées

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



PHOTO 141 : LA TRAME VÉGÉTALE ET BÂTIE DU VILLAGE CONSTITUE L'UNIQUE FACTEUR LIMITANT LA PROFONDEUR DES PERCEPTIONS (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 142 : NEUVILLE-BOURJONVAL S'INSCRIT AU COEUR D'UN PLATEAU AGRICOLE QUI PERMET DES PERCEPTIONS LOINTAINES EN PÉRIPHÉRIE DU VILLAGE (© AGENCE COÛASNON)

ZIP

NEUVILLE-BOURJONVAL



2,1 km



1.3.1. PERCEPTION DEPUIS LES HAMEAUX PROCHES ET HABITATIONS ISOLÉES

Aux abords du projet éolien, l'habitat est principalement regroupé sous forme de village. Néanmoins, quelques fermes ou habitations isolées gravitent autour de ces bourgs. C'est pourquoi, en complément de ce qui a été fait précédemment, et afin d'analyser finalement la modification du paysage quotidien, il est important de prendre en compte la perception depuis ces habitations afin d'évaluer leur sensibilité vis-à-vis du projet. Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies explicites sont présentées ci-après (illustrant l'environnement des habitations ainsi que les vues principales vers le projet). Une carte des perceptions pressenties en direction du projet, tenant compte du contexte éolien en place, conclut ensuite sur la sensibilité de l'habitat de l'aire immédiate (villages et habitats isolés).





PHOTO 143 : À L'OUEST DU CANAL DU NORD LES VUES S'OUVRENT LARGEMENT EN DIRECTION DU SITE D'IMPLANTATION POTENTIEL BIEN QUE, DEPUIS LES ESPACES PRIVATIFS, LA VÉGÉTATION EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ CLOISONNE LES PERCEPTIONS (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 144 : EN FOND DE VALLON, UNE VÉGÉTATION DENSE SE DÉVELOPPE ET FERME PONCTUELLEMENT LES PERCEPTIONS DEPUIS LES HABITATIONS (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 145 : LA FERME DU BOIS EST IMPLANTÉE AU COEUR D'UN VASTE PARCELLAIRE AGRICOLE (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 146 : LE LIEU-DIT MUSA EST ENTOURÉ DE VASTES PARCELLES AGRICOLES, SANS AUCUN FILTRE VISUEL ENTRE L'ESPACE PRIVATIF ET LES CULTURES (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 147 : AU SUD DE LA FERME CAPELLE, LES PERCEPTIONS SONT OUVERTES ET LOINTAINES VERS LE SITE D'IMPLANTATION POTENTIEL (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 148 : LES HABITATIONS AU LIEU-DIT LA VAUCELETTE SONT BORDÉES D'UNE COURONNE ARBORÉE LIMITANT LA PERMÉABILITÉ VISUELLE AVEC LES CULTURES ALENTOURS (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 149 : LES VUES LOINTAINES SUR LES CULTURES DEPUIS LA FERME RÉVELON SONT PONCTUELLEMENT FILTRÉES PAR DES MASSES VÉGÉTALES ÉMANANT DES ESPACES PRIVATIFS (© AGENCE COÛASNON)

FIGURE 74 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ DE L'HABITAT

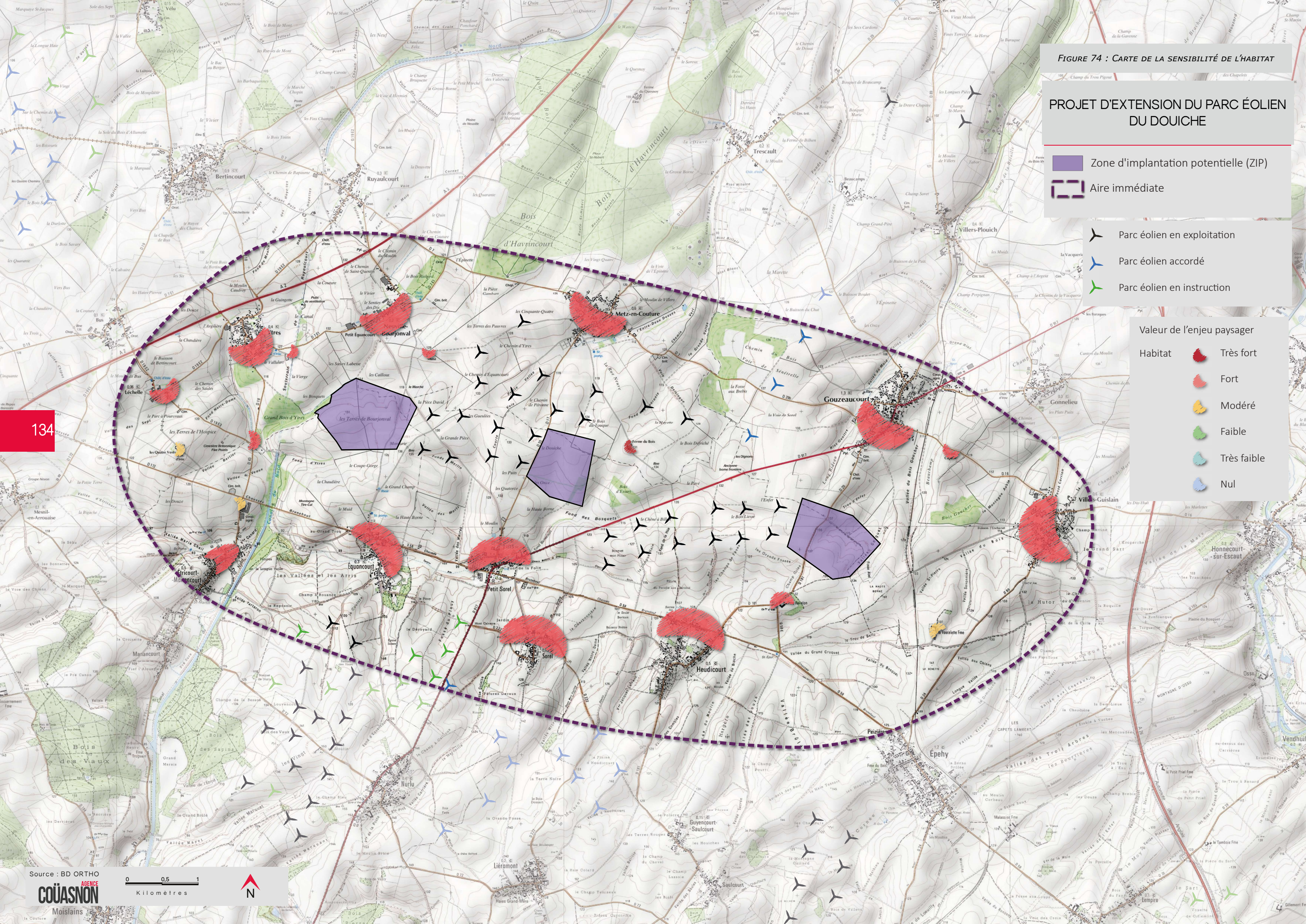
PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN DU DOUCICHE DU DOUCICHE

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

- Parc éolien en exploitation
- Parc éolien accordé
- Parc éolien en instruction

Valeur de l'enjeu paysager

Habitat	Valeur
	Très fort
	Fort
	Modéré
	Faible
	Très faible
	Nul



■ CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

La concurrence visuelle avec une silhouette de bourg s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un village, en particulier avec sa structure : clocher ou monument patrimonial qui constituent des éléments identifiables dans le paysage et qui émergent régulièrement des silhouettes de bourg.

Depuis l'aire immédiate, le rapport d'échelle entre les éoliennes et le paysage peut être défavorable et modifier la lecture des différents plans ou éléments qui le composent. Dans cette partie, il s'agit notamment de la perception des clochers qui, associés à l'arrivée d'un village, sont des éléments emblématiques du territoire et participent à la reconnaissance de celui-ci par les habitants.

Dans cette typologie de paysage à dominance de cultures de grande ampleur et faible amplitude du relief, les silhouettes de bourgs sont facilement identifiables et reconnaissables. De plus, le découpage en trois aires distinctes du site d'implantation potentiel favorise le risque de superposition et de chevauchement visuel entre le bourg et le projet.

Ainsi, tous les bourgs de l'aire d'étude immédiate sont concernés par une séquence de concurrence visuelle potentielle avec le projet.

En revanche, en raison de la présence d'un parc éolien accordé en périphérie de la ZIP, cet enjeu demeure modéré vis-à-vis du présent projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



PHOTO 150 : SITUATION DE CONCURRENCE VISUELLE POTENTIELLE ENTRE LA SILHOUETTE DU BOURG DE VILLERS-GUISLAIN ET LE PROJET DEPUIS L'A 26 AU NIVEAU DU FRANCHISSEMENT DE LA RD 16 (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 151 : SITUATION DE CONCURRENCE VISUELLE POTENTIELLE ENTRE LA SILHOUETTE DU BOURG DE FINS ET LE PROJET DEPUIS LA RD 58 (© AGENCE COÛASNON)

1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

L'aire d'étude immédiate est dominée par un vaste parcellaire cultivé soumis à des variations relativement faible de topographie qui se prête relativement bien à l'accueil de parcs éoliens. En revanche des sensibilités sont pressenties vis-à-vis des vallons et vallées qui bordent la zone d'implantation potentielle et notamment le canal du Nord sur la partie est de l'aire d'étude.

Depuis le réseau routier, les perceptions sont régulièrement ouvertes et lointaines du fait des caractéristiques paysagères en place. Néanmoins, le vocabulaire éolien est déjà extrêmement présent à la fois dans ce paysage en général et notamment aux abords de la zone d'implantation potentielle qui borde deux parcs éoliens accordés (parcs éoliens de Inter deux Bos et du Douiche). Cette continuité entre parc existant et projet tend à minimiser l'impact supplémentaire potentiellement généré par l'ajout d'un nouveau parc éolien. Toutefois, des sensibilités fortes ont été identifiées, notamment à l'approche des villages.



Concernant l'habitat, de nombreuses sensibilités paysagères ont été relevées également du fait des caractéristiques paysagères en place (faible amplitude du relief et perceptions ouvertes et lointaines) mais également de la fragmentation en trois secteurs de la zone d'implantation potentielle. En effet, cette particularité augmente les situations de concurrence visuelle potentielle et de lieux de vie potentiellement impactés par l'introduction du projet. Ainsi, l'ensemble des bourgs fait l'objet d'une sensibilité paysagère évaluée comme forte vis-à-vis du projet éolien.




Ainsi l'analyse de l'état initial fait état de sensibilités paysagères, notamment liées à l'habitat aux abords du projet. Afin que le projet s'inscrive lisiblement, des mesures sont à prendre concernant le choix de la géométrie du projet et la hauteur des éoliennes et notamment :




- > une implantation régulière, en cohérence avec celles des parcs accordés proches,
- > un recul suffisant vis-à-vis des lieux de vie et des vallées.

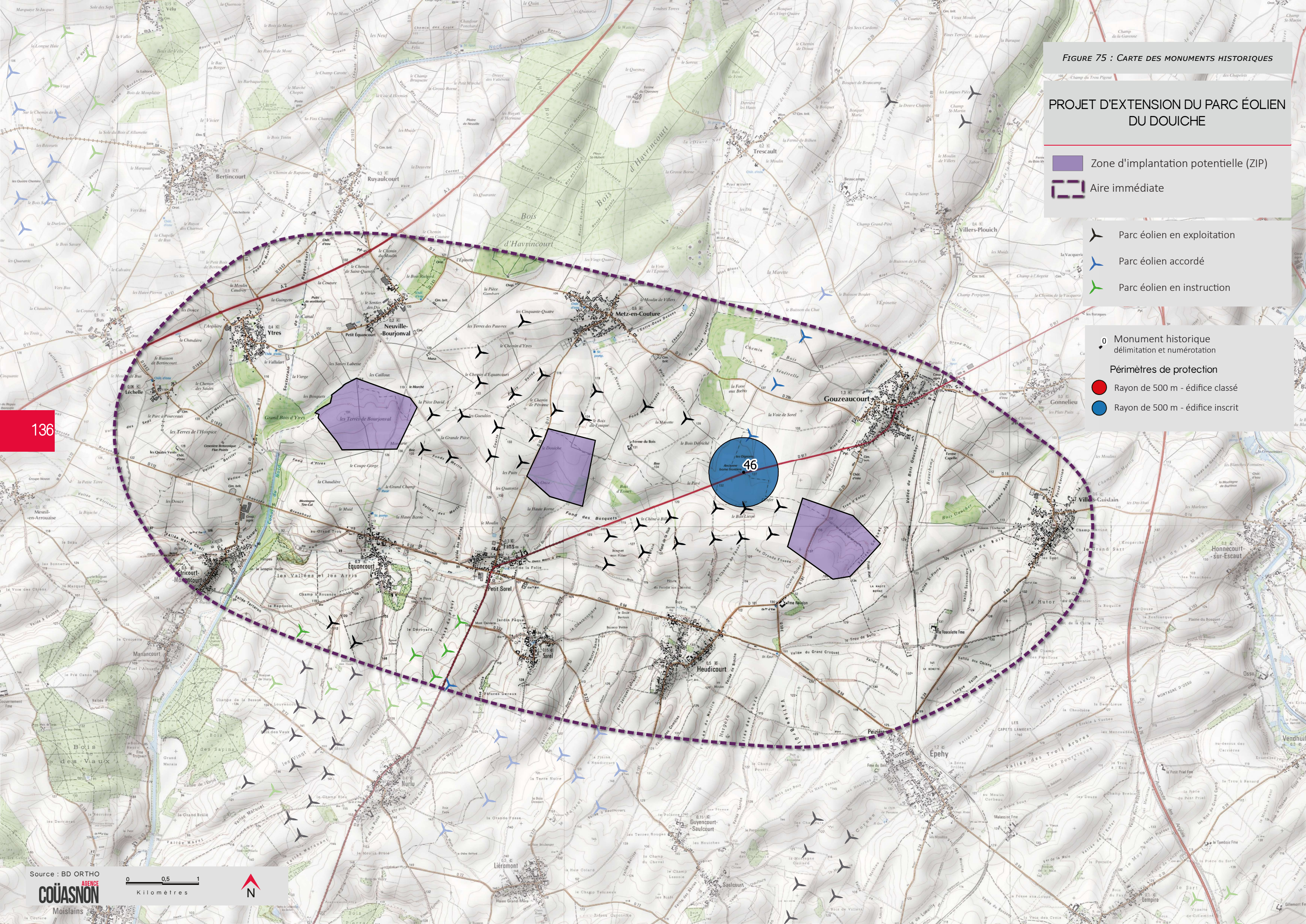
FIGURE 75 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN DU DOUCICHE DU DOUCICHE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

-  Parc éolien en exploitation
-  Parc éolien accordé
-  Parc éolien en instruction

-  Monument historique délimitation et numérotation
- Périmètres de protection**
 -  Rayon de 500 m - édifice classé
 -  Rayon de 500 m - édifice inscrit



136

2 . LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

L'aire d'étude immédiate compte un seul édifice protégé au titre des monuments historiques : une borne, située à 900 m de la ZIP sur la commune de Gouzeaucourt, à la limite des départements du Nord et de la Somme.

■ MH 46 - BORNE // GOUZEAUCOURT // 900 M DE LA ZIP



Degré d'ouverture sur le paysage : La borne est implantée le long de la RD 917 entre Gouzeaucourt et Fins et marque la transition entre le département du Nord et de la Somme. Elle s'inscrit dans un contexte paysager totalement ouvert où les éoliennes des parcs éoliens du Douiche et de Inter deux Bos seront visibles au premier plan. La visibilité pressentie du projet ne modifiera pas sensiblement le contexte paysager de la Borne protégée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE




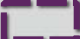

PHOTO 152 : VUE OUVERTE VERS LA ZIP À L'OUEST DE LA BORNE (© AGENCE COÛASNON)

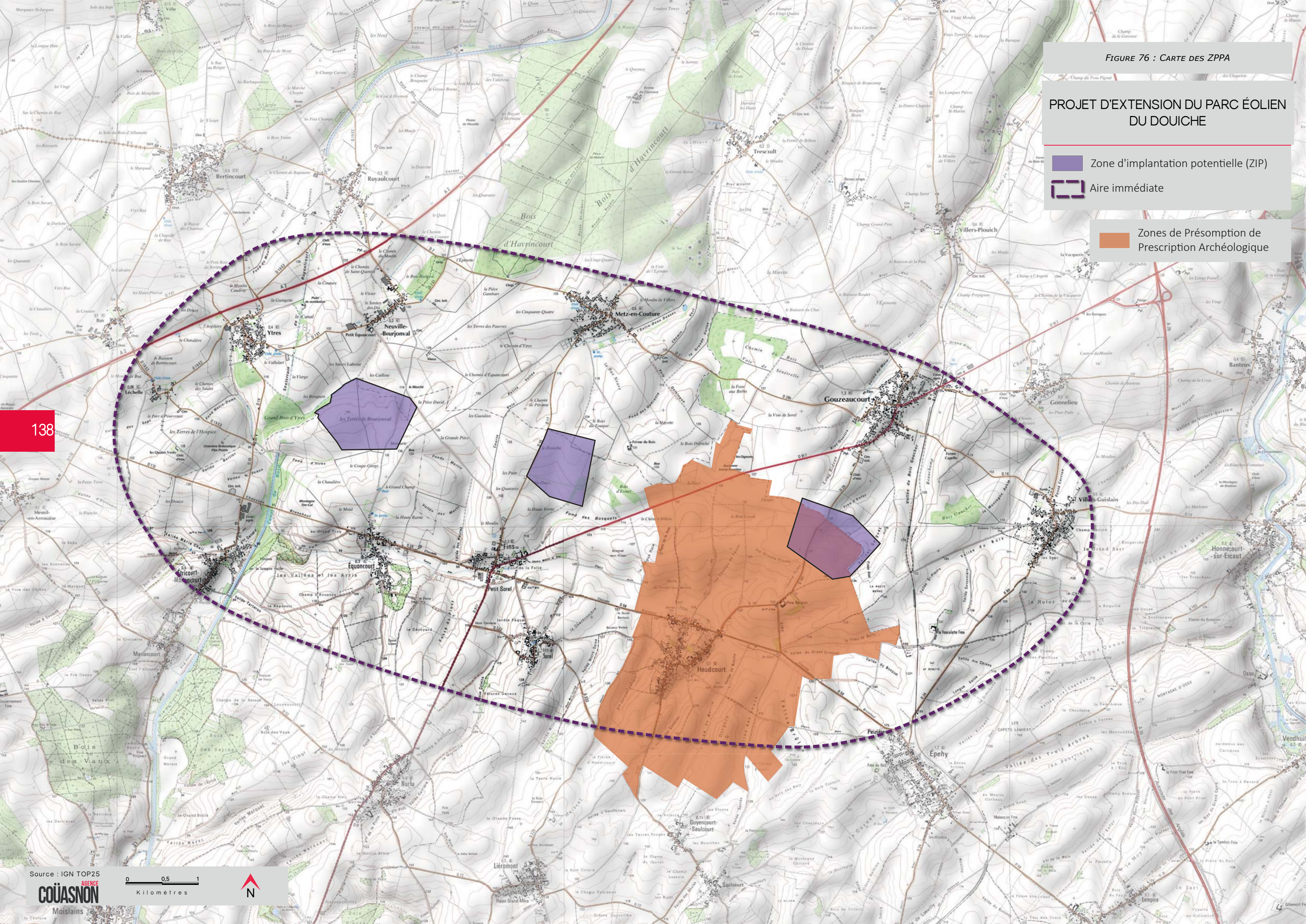


PHOTO 153 : VUE OUVERTE VERS LA ZIP À L'EST DE LA BORNE (© AGENCE COÛASNON)

FIGURE 76 : CARTE DES ZPPA

PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN DU DOUCICHE DU DOUCHE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Zones de Présomption de Prescription Archéologique



2.2. LES SITES PROTÉGÉS

Il n'y a pas de site protégé dans l'aire immédiate.

2.3. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Il n'y a pas de site UNESCO dans l'aire immédiate.

2.4. LES SECTEURS PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Il n'y a pas de site SPR dans l'aire immédiate.

2.5. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE (ZPPA)

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Au sein de l'aire d'étude immédiate, un secteur est soumis à cette prescription et chevauche partiellement la zone d'implantation potentielle la plus à l'est. Dans le cas où des éoliennes seraient implantées à l'intérieur de ce périmètre, le terrain serait susceptible de faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables.

2.6. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

L'aire d'étude immédiate ne compte aucun site protégé, SPR ou site UNESCO. En revanche, on recense un monument historique, à savoir une borne sur la commune de Gouzeaucourt.

Une co-visibilité entre le projet et la borne est pressentie depuis la RD 917 qui le borde néanmoins, du fait du contexte éolien actuel, la sensibilité paysagère demeure faible. La qualification de l'impact réel du projet fera un photomontage.

3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE L'AIRE IMMÉDIATE

L'analyse de l'état initial a mis en évidence plusieurs sensibilités paysagères au sein de l'aire d'étude immédiate concernant notamment :

- > le risque d'effet d'écrasement des vallons et vallées de l'aire d'étude immédiate,
- > les nombreuses séquences routières ouvertes,
- > la modification du paysage quotidien depuis les villages et les habitations isolées,
- > les situations de concurrence visuelle entre les silhouettes de villages et le projet.

À ce stade, des impacts vis-à-vis de l'habitat, des axes routiers et du patrimoine protégé sont pressentis, mais la structure paysagère de ce territoire n'est pas incompatible avec la poursuite du projet éolien. Il semble important de souligner à ce stade de l'étude que les parcs éoliens accordés de Inter deux Bos et du Douiche introduisent déjà un vocabulaire éolien dans le paysage de l'aire immédiate et sur une emprise qui borde la zone d'implantation du projet.

Les principaux éléments à prendre en compte pour garantir l'insertion du projet sont :

- > une implantation cohérente avec les parcs éoliens voisins,
- > la prise en compte des sensibilités importantes vis-à-vis de l'habitat.



PHOTO 154 : SILHOUETTE DU VILLAGE DE GOUZEAUCOURT DEPUIS LA RD 16 (© AGENCE COÛASNON)